



SANTÉ DU VÉGÉTAL

*Avant d'aborder les questions de santé du végétal il faut noter que les Pac successives n'ont fait qu'accentuer les problématiques sanitaires ! L'agriculture travaille avec le vivant, l'équilibre y est fondamental et fragile. **Il est urgent que l'agronomie devienne une composante centrale dans les orientations de la Pac !***

LA SANTÉ DU VÉGÉTAL ET LES PARADOXES FRANÇAIS

Des ravageurs toujours plus nombreux et de moins en moins de solutions

Les maladies des plantes et les ravageurs sont en forte augmentation partout dans le monde. Rien que pour les insectes, l'Inra comptait 2 arrivées de nouvelles espèces par an dans les années 50, l'institut dénombre désormais plus de 20 introductions annuelles ! Et il est important de rappeler que **les agriculteurs ne sont pas responsables de ces infestations...**

Face à cela, le gouvernement répond de façon inattendue, en interdisant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. La CR, qui prône tout ce qui peut **rendre de l'indépendance aux agriculteurs**, ne s'oppose pas à la baisse de la consommation des produits phytopharmaceutiques (PPP) mais exige au préalable **de ne pas se trouver face à des impasses ainsi que** la réalisation d'**études économiques**. Le développement de biostimulants (s'ils sont efficaces) et la possibilité que les conventionnels s'inspirent davantage des méthodes et outils de l'AB (réalisation de macérations, thé de compost, etc.) sont évidemment à encourager.

Une sécurité sanitaire lente, peu réactive et des AMM rapidement supprimées

Par ailleurs, en matière de sécurité sanitaire, il faut prévenir efficacement et surtout agir vite ! Si les autorités sanitaires de certains pays l'ont compris et adoptent des règles très rigoureuses (quarantaines, interdiction d'importer, etc.), l'Europe et la France se montrent plus laxistes. En laissant circuler quasi-librement les matériaux vivants, les autorités sanitaires françaises font davantage confiance aux producteurs des autres États - malgré des modes de production différents et des contrôles moins poussés - qu'aux producteurs français. Au final, les risques et la pression parasitaire ne faiblissent pas, ils s'accroissent.

La Coordination Rurale défend évidemment la santé des agriculteurs mais aussi leur revenu. Aussi **notre approche en matière de protection des plantes a toujours été pragmatique** en demandant, au préalable, l'avis de la communauté scientifique ainsi qu'une **étude précisant l'impact économique d'un retrait de produits pour les producteurs** ainsi que le **niveau de dangerosité des solutions de substitution** (technique, chimique, etc.).

De plus, il faut stopper la position paradoxale consistant à interdire chez nous l'utilisation d'une technique ou d'un produit pour la production mais de poursuivre les importations depuis des pays qui en maintiennent l'utilisation (OGM, néonicotinoïdes, etc.). Ceci pose non seulement

question pour la santé des personnes des autres pays et pour les consommateurs français que nous sommes, mais aussi concernant la concurrence déloyale entre les producteurs.

Réhabiliter le rôle dépollueur des agriculteurs

La Coordination Rurale va même plus loin puisque c'est **le seul syndicat à réhabiliter le rôle dépollueur** de l'activité agricole et à **rendre la responsabilité de la pollution aux décideurs**.

Jacques Laigneau, fondateur de la CR, disait : « *Est-ce la pompe ou le produit qui pollue ? Si c'est le produit il faut arrêter de jeter l'opprobre sur les personnes qui tiennent la pompe !* »

Chaque produit utilisé par un agriculteur est homologué par l'État. Quand certains demandent la mise en place du principe « pollueur-payeur » la CR refuse que l'agriculteur soit considéré comme pollueur.

Quel que soit le choix du mode de production, les plantes ont besoin de soins. **C'est pourquoi nos réflexions et nos propositions sont établies par et pour des agriculteurs sans distinction du mode de production : bio et conventionnel !**